

Décision n° 2025/03  
relative à l'accréditation de  
Ecole spéciale de mécanique et d'électricité  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	<b>Ecole spéciale de mécanique et d'électricité</b>
Sigle :	ESME
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Lyon, Bordeaux, Ivry-sur-Seine, Lille

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2020/09-03

### Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Lyon  
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bordeaux  
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Ivry-sur-Seine  
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Ivry-sur-Seine  
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Lille

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole spéciale de mécanique et d'électricité ;
- Vu le rapport établi par Delphine PAOLUCCI (membre de la CTI, rapporteur principal), Anne DAIRE (membre de la CTI, corapporteur), Sonia DELMAS BEN DHIA (experte auprès de la CTI, experte), Jacques BERSIER (expert auprès de la CTI, expert international), Rémi CHABO (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Mars 2025 ;
- Entendus : Véronique BONNET, directrice générale ; Sonia JEANSON, directrice du développement et de la formation ; Aude HERRY, directrice de la Recherche.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	restreinte
Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, sur le site de Ivry-sur-Seine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, sur le site de Ivry-sur-Seine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

**Cette décision concernant le site de Bordeaux est mise en suspens sous réserve de la transmission :**

Sur le site de Bordeaux, une preuve de collaboration avec un laboratoire de recherche reconnu et évalué du territoire qui pourrait accueillir un enseignant-chercheur de l'ESME, pour l'ouverture de la nouvelle formation sur ce nouveau site. Ce document est à transmettre au plus tard le **15 janvier 2026**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

**Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante :**

Un plan d'actions sur la mise en place d'une mobilité internationale respectant les critères de R&O. Ce document est à transmettre avant le **15 septembre 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

**Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Finaliser l'affiliation des enseignants-chercheurs dans des laboratoires de recherche reconnus et évalués pour assurer un pourcentage d'heures scientifiques et techniques réalisées par les enseignants-chercheurs conforme pour toutes les formations et tous les sites.
- Préserver un taux d'encadrement conforme sur chaque site.
- Finaliser un tutorat pédagogique des apprentis reposant sur l'équipe enseignante de chaque site.
- Finaliser la démarche compétences notamment en évaluant les compétences de la fiche RNCP à la place ou en complément de l'évaluation des AAV (acquis d'apprentissage visés) pour assurer l'alignement pédagogique. Assurer sa maîtrise et sa mise en œuvre par l'ensemble des enseignants.
- Généraliser la réalisation d'une activité de recherche encadrée par un enseignant-chercheur pour tous les élèves.

**Pour la demande d'ouverture sur le site de Lyon**

- Equiper le nouveau bâtiment avec le matériel nécessaire à la mise en place de la majeure mécatronique pour respecter les standards des autres sites
- Recruter le nombre d'enseignants et enseignants chercheurs nécessaire à la formation des élèves de 2ème et 3ème année du cycle ingénieur

**Pour la demande d'ouverture sur le site de Bordeaux**

- Ajouter des espaces de TP par rapport à ce qui est prévu dans le nouveau bâtiment pour assurer l'accueil des nouvelles promotions.
- Equiper le nouveau bâtiment avec le matériel nécessaire à la mise en place de la majeure énergie pour respecter les standards des autres sites.
- Recruter le nombre d'enseignants et enseignants chercheurs nécessaire à la formation des élèves de 2ème et 3ème année du cycle ingénieur.

**Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, William LIS, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT et Gilles TRYSTRAM.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 09 avril 2025

Le rapporteur principal

Delphine Paolucci



Le secrétaire-greffier

Sébastien Lobiau



La présidente

Claire Peyratout

